



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TUB. news

Numéro 9 | Juin 2024

Diffusion limitée
aux acteurs de la lutte

Bilan de la campagne de prophylaxie 2023/2024

Du 1^{er} novembre 2023 au 31 mai 2024

Un seul foyer confirmé
mais près de 200 abattages diagnostiques pour renforcer l'efficacité de la lutte

Les chiffres clés de la prophylaxie

696 cheptels bovins soumis à prophylaxie obligatoire

606 cheptels dépistés, soit 65085 bovins

19 cheptels en contrôles renforcés (dont **13** voisins de foyer et **6** en lien par mouvement)

186 abattages diagnostiques (y compris les contrôles renforcés) pour lesquels **60** éleveurs indemnisés à hauteur de **210.000 euros** au 31/05/2024 (contre 305.000 euros en 2023)

Les suites

→ **30** mises en demeure (MED)

→ En cas de non respect de la MED (c'est-à-dire absence de réalisation complète de la prophylaxie), les **qualifications** seront **suspendues**. Un procès-verbal est dressé et transmis au procureur. Une transaction pénale sera proposée, après régularisation, aux éleveurs concernés ;

→ Pour les cheptels déqualifiés ou ayant un suivi irrégulier de la prophylaxie depuis plusieurs années, sur analyse de risque, le préfet ouvrira la possibilité d'activer l'exécution de la **prophylaxie d'office** aux frais de l'éleveur.

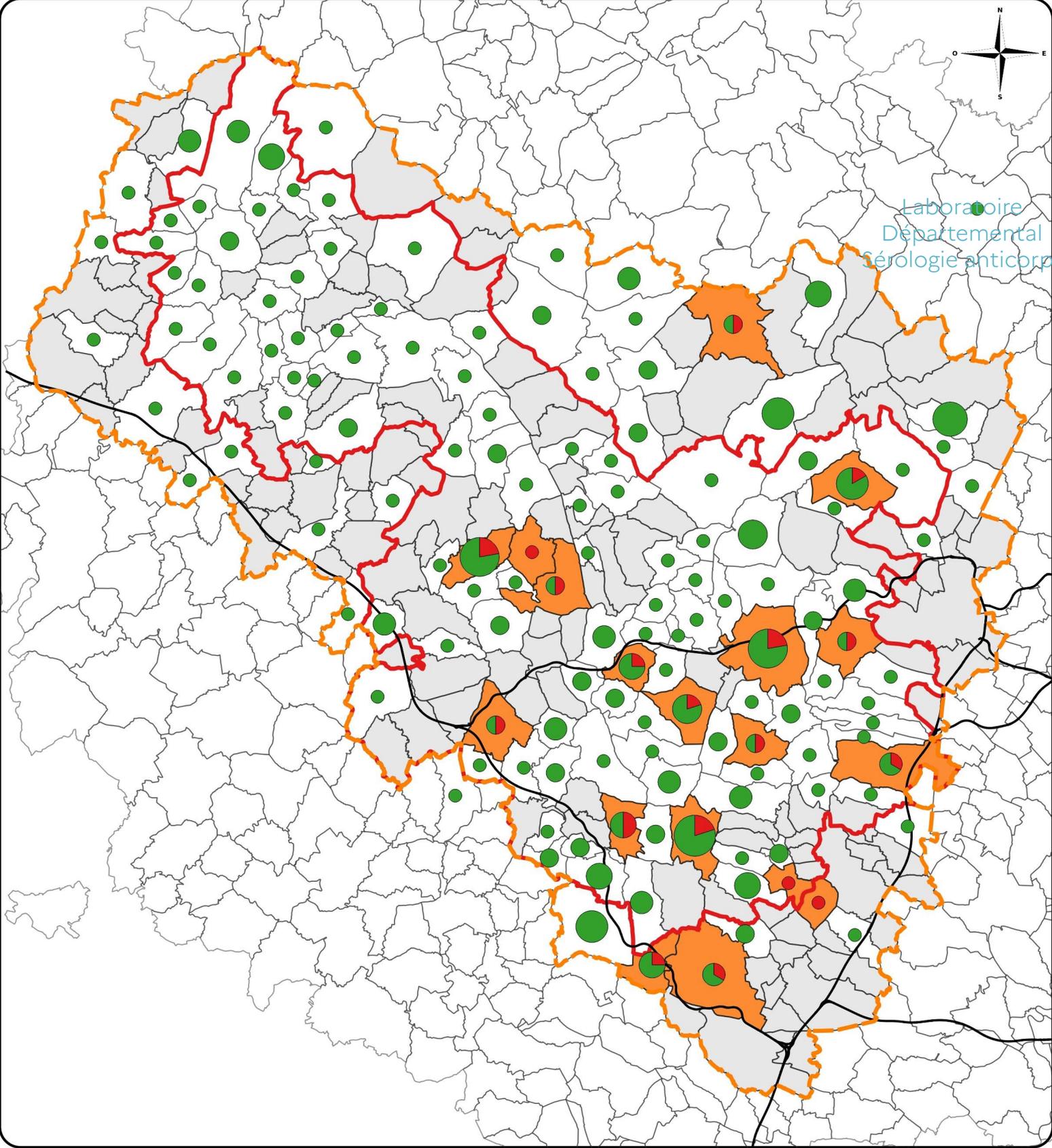
1 nouveau foyer découvert à Bessey-En-Chaume

L'éleveur a fait le choix d'un assainissement de son cheptel par abattage total du troupeau. Après enquête épidémiologique, ce sont **6** cheptels voisins des parcelles de cette exploitation qui seront soumis aux contrôles renforcés pendant 1 an puis à prophylaxie pendant 5 ans (pour les bovins de plus de 12 mois).

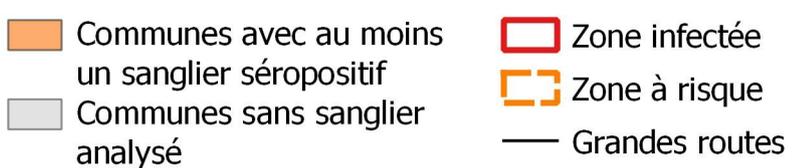
Une analyse des données est en cours et une concertation est programmée mi-juillet avec les partenaires afin d'étudier le zonage de la campagne 2024/2025.

RAPPEL : pour les prochaines campagnes, le tiers payant ne sera pas versé aux exploitations qui n'auront pas terminé la prophylaxie au 30 avril

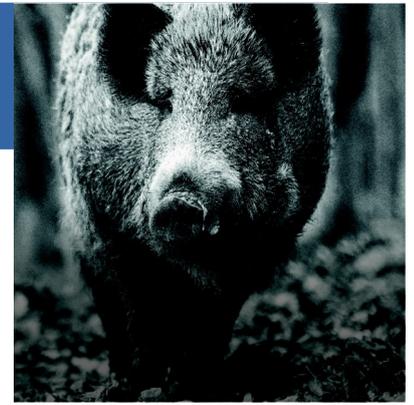
**Surveillance programmée de la tuberculose bovine
par sérologie sur les sangliers**
 Saison 2023/2024 - Zone à risque



Nombre de prélèvements par commune



Surveillance des sangliers



L'objectif de la surveillance n'est pas atteint.
Seuls 65 % des prélèvements prévus ont été effectués.

269 sangliers testés
dont 22 sont séropositifs

Zone	Objectifs	Nb collectés	Nb analysés	Nb séropositifs (Séroprévalence apparente en %)
Nord	230	148	148	6 (4%)
Sud	180	121	119	16 (13%)

Surveillance des blaireaux



Le bilan **provisoire** au 25/06/2024

	Nbre Blx analysés	Nbre Blx infectés
Nord	166	
Sud	64	2 cas confirmés à Avosnes et Saint-Mesmin

Sur les **345** blaireaux réceptionnés par le laboratoire,
seuls **230** ont pu être analysés au 25/06/2024